



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Dijon, le 11 mars 2024

Madame, Monsieur,

Permettre à tous les citoyens de bénéficier d'une offre culturelle variée est une priorité pour Madame Rachida Dati, ministre de la Culture.

Le ministère de la Culture a ainsi lancé le 22 janvier 2024 une concertation nationale sur la vie culturelle dans le cadre du « printemps de la ruralité ». Celle-ci prend la forme d'une consultation en ligne ouverte à toutes et tous jusqu'à la fin du mois de mars 2024 au moyen d'une plateforme dédiée : <https://www.culture.gouv.fr/Printemps-de-la-ruralite>.

En tant que première région rurale de France, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement concernée par cette démarche, 55% de sa population vivant en milieu rural. Aussi, je vous invite à renseigner et relayer cette démarche puisque chaque Français, habitant, élu local ou acteur culturel et associatif est invité à s'emparer de cette concertation nationale et à y apporter sa contribution.

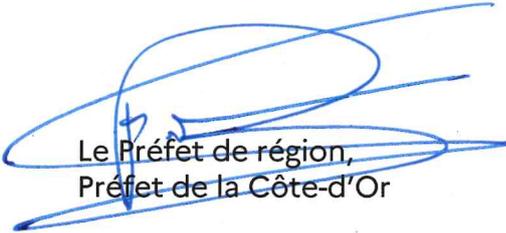
Une adresse mail a également été activée (printemps-ruralite@culture.gouv.fr) et peut être contactée afin de recueillir toute contribution que vous jugerez pertinente.

Il s'agit de recueillir des avis et propositions ainsi que de mettre en valeur des initiatives déjà menées méritant d'être développées.

En parallèle de la consultation en ligne, des rencontres, ateliers et débats sont également organisés dans la région avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles d'ici la fin du mois de mars.

Les fruits de cette consultation seront présentés lors des Assises nationales de la culture en milieu rural et permettront de définir la feuille de route visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux.

Convaincu de l'importance de la vie culturelle pour la vitalité et la qualité de vie de notre territoire, je vous remercie par avance et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.


Le Préfet de région,
Préfet de la Côte-d'Or